



## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil seize et le neuf avril à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

**Présents** : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

**Absent**: MATTEI Estelle,

**Secrétaire de séance** : GRAZI François,

### **5. Vote du montant des redevances communales annuelles du service de l'eau et de l'assainissement**

Le Maire expose à ses collègues qu'il est nécessaire de procéder à une actualisation modérée des redevances annuelles du service de l'eau et de l'assainissement que doivent payer les usagers, celles-ci n'ayant plus évolué depuis trois ans. Il précise à ses collègues que cette revalorisation est notamment destinée à prendre en compte l'évolution des coûts de ce service qui ont mécaniquement augmenté avec le temps.

Il propose alors à ses collègues d'augmenter chacune des redevances communales annuelles de 1,50 €/an, soit:

- Pour le service de l'eau:
  - Abonnement: 75,50 €/an (antérieurement 74 €/an),
  - Forfait consommation: 79,50 €/an (antérieurement 78 €/an).
- Pour le service de l'assainissement:
  - Abonnement: 75,50 €/an (antérieurement 74 €/an).

En ce qui concerne les taxes perçues au profit de l'Agence de l'eau (taxe pollution et redevance de modernisation des réseaux), celle-ci continueront à être appelées aux tarifs fixés annuellement par l'Agence.

**Après discussion,**

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu les explications du Maire,

Considérant la nécessité de procéder à une actualisation modérée des redevances communales annuelles du service de l'eau et de l'assainissement afin de tenir compte de l'évolution du coût de la vie,

DECIDE de fixer les redevances annuelles du service de l'eau et de l'assainissement pour 2016 à:

- Service de l'eau:
  - Abonnement: 75,50 €/an,
  - Consommation: 79,50 €/an.
- Service de l'assainissement:
  - Abonnement: 75,50 €/an.

DONNE AUTORISATION au Maire afin de procéder à la mise en œuvre de cette actualisation.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - POUR: 10 - CONTRE: 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux

